

## Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version

**révisée**Page 1 sur 17

No. FDS: 369114 V006.1

Révision: 20.12.2021

Date d'impression: 31.01.2022 Remplace la version du:

27.11.2020

# BONDERITE L-GP D31A known as PULVEGRAPH D31A (Aerosol)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

BONDERITE L-GP D31A known as PULVEGRAPH D31A (Aerosol)

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Produit de formage des métaux.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel & Cie. AG

Adhesives

Salinenstrasse 61

4133 Pratteln

Suisse

Téléphone: +41 (61) 8257-000 Fax: +41 (61) 8257-446

141 (01) 0237 440

ua-productsafety.de@henkel.com Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet

https://mysds.henkel.com/index.html#/appSelection ou www.henkel-adhesives.com.

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (24h / 7jours): +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (CLP):

Aérosol inflammable Catégorie 1

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Irritation oculaire Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie 3

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. Certains organes: Système nerveux central

### 2.2. Éléments d'étiquetage

### Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



**Contient** Acétone

butanone

Mention d'avertissement: Danger

Mention de danger: H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations supplémentaires EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseil de prudence: P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.

**Prévention** P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs.

P280 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Conseil de prudence: P410+P412 Protéger du ray onnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure

**Stockage** à 50 °C/122 °F.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2. Mélanges

### Substances de base pour préparations:

Pigment Solvant

### Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses	Numéro CE	Teneur	Classification
No. CAS	N°		
	d'enregistrement REACH		
Acétone	200-662-2	20- 40 %	Flam. Liq. 2
67-64-1			H225
			Eye Irrit. 2
			H319
			STOT SE 3
			H336
Propane	200-827-9	20- 40 %	Flam. Gas 1A
74-98-6			H220
			Press. Gas
			H280
Butane, n- (< 0.1 % butadiène)	203-448-7	20- 40 %	Press. Gas
106-97-8			H280
			Flam. Gas 1A
	201.170.0	10 10	H220
butanone	201-159-0	10- < 20 %	STOT SE 3
78-93-3			H336
			Eye Irrit. 2
			H319
			Flam. Liq. 2
formiate d'éthyle	203-721-0	1- < 5 %	H225 Flam. Liq. 2
109-94-4	203-721-0	1- < 3 %	H225
109-94-4			Acute Tox. 4; Inhalation
			H332
			Acute Tox. 4; Oral(e)
			H302
			Eye Irrit. 2
			H319
			STOT SE 3
			H335
1,3-dioxolanne	211-463-5	1- < 5 %	Flam. Liq. 2
646-06-0			H225
			Eye Irrit. 2
			H319

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations" Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Air frais, apport d'oxy gène, chaleur, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Contact avec les yeux:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas de malaise consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau,ne pas faire vomir, consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

YEUX: Irritation, conjonctivite.

Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Movens d'extinction

### Moyens d'extinction appropriés:

Vaporisation d'eau

carbon dioxide, mousse,poudre

#### Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet plein d'eau (produit contenant un solvant)

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Refroidir les bidons conteneurs sous pression avec un jet d'eau. Possibilité d'éclatement comparable à une explosion des conteneurs.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un équipement de sécurité.

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

#### **Indications additionnelles:**

Refroidir les récipients exposés en pulvérisant de l'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ventiler suffisamment les lieux de travail.

Voir le conseil a la section 8.

Prendre les mesures pour prévenir l'accumulation de charges électrostatiques.

Eviter toute flamme ouverte et source d'ignition.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser un équipement électrique antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

### Mesures d'hy giène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la règlementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Ne pas entreposer à proximité de sources de chaleur, sources d'allumage ou d'une matière réactive.

### $\textbf{7.3. Utilisation}(s)\, \textbf{finale}(s)\, \textbf{particulière}(s)$

Produit de formage des métaux.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour Suisse

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
acétone 67-64-1 [ACÉTONE]	500	1.210	Moyenne pondérée dans le temps (TWA):	Indicatif	ECTLV
acétone 67-64-1	1.000	2.400	Valeur Limite Court Terme		SMAK
acétone 67-64-1	500	1.200	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
propaneliquefie 74-98-6	1.000	1.800	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
propane liquefie 74-98-6	4.000	7.200	Valeur Limite Court Terme		SMAK
but ane 106-97-8	3.200	7.600	Valeur Limite Court Terme		SMAK
butane 106-97-8	800	1.900	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
butanone 78-93-3 [BUT ANONE]	200	600	Moyenne pondérée dans le temps (TWA):	Indicatif	ECTLV
butanone 78-93-3 [BUT ANONE]	300	900	Limite d'exposition de courte durée (STEL):	Indicatif	ECTLV
butanone 78-93-3	200	590	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
butanone 78-93-3			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	SMAK
butanone 78-93-3				Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques.	SMAK
butanone 78-93-3	200	590	Valeur Limite Court Terme		SMAK
formiate d'éthyle 109-94-4	100	310	Valeur Limite Court Terme		SMAK
formiate d'éthyle 109-94-4				Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques.	SMAK
formiate d'éthyle 109-94-4			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	SMAK
formiate d'ét hyle 109-94-4	100	310	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
1,3-dioxolanne 646-06-0	200	600	Valeur Limite Court Terme		SMAK
1,3-dioxolanne 646-06-0			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	SMAK
1,3-dioxolanne 646-06-0	100	300	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK

### **Predicted No-Effect Concentration (PNEC):**

Nom listé	En vi ronmental C om partment	Temps d'expositio n	Valeur			Remarques	
		11	mg/l	ppm	mg/kg	autres	
acétone	Eau (libérée par		21 mg/l	FF	8 8		
67-64-1	intermittence)						
acétone	Usine de		100 mg/l				
67-64-1	traitement des						
	eaux usées.						
acétone	Sédiments (eau				30,4 mg/kg		
67-64-1	douce)						
acétone	Sédiments (eau				3,04 mg/kg		
67-64-1	salée)						
acétone	Terre				29,5 mg/kg		
67-64-1							
acétone	Eau douce		10,6 mg/l				
67-64-1			_				
acétone	Eau salée		1,06 mg/l				
67-64-1							
butanone	Eau douce		55,8 mg/l				
78-93-3							
butanone	Eau salée		55,8 mg/l				
78-93-3							
butanone	Eau (libérée par		55,8 mg/l				
78-93-3	intermittence)						
butanone	Usine de		709 mg/l				
78-93-3	traitement des						
	eaux usées.						
butanone	Sédiments (eau				284,74		
78-93-3	douce)				mg/kg		
butanone	Sédiments (eau				284,7		
78-93-3	salée)				mg/kg		
butanone	Terre				22,5 mg/kg		
78-93-3							
butanone	oral				1000		
78-93-3					mg/kg		
1,3-dioxolanne	Eau douce		19,7 mg/l				
646-06-0							
1,3-dioxolanne	Eau salée		1,97 mg/l				
646-06-0			ļ				
1,3-dioxolanne	Eau (libérée par		0,95 mg/l				
646-06-0	intermittence)				99.5		
1,3-dioxolanne	Sédiments (eau				77,7 mg/kg		
646-06-0	douce)				7.77		
1,3-dioxolanne	Sédiments (eau				7,77 mg/kg		
646-06-0	salée)			-	2.62 "		
1,3-dioxolanne	Terre				2,62 mg/kg		
646-06-0	177 . 1		1 //				
1,3-dioxolanne	Usine de		1 mg/l				
646-06-0	traitement des						
	eaux usées.		L				

### Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'expositio n	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
acétone 67-64-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		2420 mg/m3	
acétone 67-64-1	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		186 mg/kg	
acétone 67-64-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1210 mg/m3	
acétone 67-64-1	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		62 mg/kg	
acétone 67-64-1	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		200 mg/m3	
acétone 67-64-1	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		62 mg/kg	
butanone 78-93-3	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1161 mg/kg	
butanone 78-93-3	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		600 mg/m3	
butanone 78-93-3	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		412 mg/kg	
butanone 78-93-3	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		106 mg/m3	
butanone 78-93-3	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		31 mg/kg	
1,3-dioxolanne 646-06-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1,18 mg/kg	
1,3-dioxolanne 646-06-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		3,306 mg/m3	

### Indice Biologique d'Exposition:

Composant[Substance réglementée]	Paramètre	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage	Conc.	Sur la base d'indice biologique d'exposition	Remarque	Information supplémentaire
acétone 67-64-1	acétone	Urine	Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail	80 mg/l	СН ВАТ	Paramètre non spécifique	
butanone 78-93-3	Méthyléthylc étone	Urine	Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail	2 mg/l	СН ВАТ		

### 8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques: Veiller à une bonne ventilation/aspiration au poste de travail. Protection respiratoire:

En cas de formation d'aérosol, nous recommandons de porter un équipement de protection respiratoire approprié avec un filtre ABEK P2 (EN 14387).

Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

#### Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374) Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc butyle (IIR; >= 0,7 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc butyle (IIR; >= 0,7 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux: Lunettes de protection

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

vêtement de protection approprié

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la règlementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect aérosol

aérosol Noir

Odeur Solvant

seuil olfactif Il n'y a pas de données / Non applicable

pH Non applicable

Point de fusion Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de solidification Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition Il n'y a pas de données / Non applicable

Point d'éclair Mélange de solvants

Taux d'évaporation Il n'y a pas de données / Non applicable Inflammabilité Il n'y a pas de données / Non applicable

Limites d'explosivité

inférieures 1,8 %(V) supérieures 13,0 %(V) Pression de vapeur 764 mbar

(50 °C (122 °F))

Pression de vapeur 961 mbar

(55 °C (131 °F))

Densité relative de vapeur: Il n'y a pas de données / Non applicable

Densité 0,82 g/cm3

(20 °C (68 °F))

Densité en vrac

Il n'y a pas de données / Non applicable

Solubilité

Il n'y a pas de données / Non applicable

Solubilité qualitative Partiellement miscible

(20 °C (68 °F); Solv.: Eau)

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition

Il n'y a pas de données / Non applicable

Il n'y a pas de données / Non applicable

Il n'y a pas de données / Non applicable

Viscosité

Il n'y a pas de données / Non applicable

Viscosité (cinématique)

Il n'y a pas de données / Non applicable

Propriétés explosives

Il n'y a pas de données / Non applicable

Propriétés comburantes

Il n'y a pas de données / Non applicable

#### 9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réaction avec les oxydants puissants.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

#### 10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

#### 10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination. Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie .

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### ${\bf 11.1.} \ {\bf Informations} \ {\bf sur} \ {\bf les} \ {\bf effets} \ {\bf toxicologiques}$

### Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Acétone 67-64-1	LD50	5.800 mg/kg	rat	non spécifié
butanone 78-93-3	LD50	2.737 mg/kg	rat	non spécifié
formiate d'éthyle 109-94-4	LD50	1.850 mg/kg	rat	non spécifié
1,3-dioxolanne 646-06-0	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

#### Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Acétone 67-64-1	LD50	> 15.688 mg/kg	lapins	Test Draize
butanone 78-93-3	LD50	> 6.400 mg/kg	lapins	non spécifié
1,3-dioxolanne 646-06-0	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	non spécifié

### Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acétone 67-64-1	LC50	76 mg/l	vapeur	4 h	rat	non spécifié
Propane 74-98-6	LC50	> 800000 ppm	gaz	15 mn	rat	non spécifié
Butane, n- (< 0.1 % but adiène) 106-97-8	LC50	274200 ppm	gaz	4 h	rat	non spécifié
butanone 78-93-3	LC50	> 20 mg/l	vapeur	4 h	rat	non spécifié

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acétone 67-64-1	non irritant		cochon d'Inde	non spécifié
butanone 78-93-3	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

### Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi	Espèces	Méthode
		on		
Acétone	irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
67-64-1				
butanone	irritant		lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 405 (Acute Eye
78-93-3				Irritation/Corrosion)

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
No. CAS			_	
Acétone	non sensibilisant	Test de maximisation sur le	cochon d'Inde	non spécifié
67-64-1		cobaye		
butanone	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	equivalent or similar to OECD Guideline
78-93-3				406 (Skin Sensitisation)

### Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique/ Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétone	négatif	bacterial reverse	avec ou sans		OECD Guideline 471
67-64-1		mutation assay (e.g Ames test)			(Bacterial Reverse Mutation Assay)
Acétone 67-64-1	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Acétone 67-64-1	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	without		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Propane 74-98-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Propane 74-98-6	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Butane, n- (< 0.1 % but adiène) 106-97-8	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Butane, n- (<0.1 % butadiène) 106-97-8	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
butanone 78-93-3	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
butanone 78-93-3	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	not applicable		equivalent or similar to OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
butanone 78-93-3	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)

### Cancérogénicit

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition / Fréquence du traitement		Sexe	Méthode
Acétone 67-64-1	Non cancérigène	dermique	424 d 3 times per week	souris	féminin	non spécifié

#### Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'applicatio n	Espèces	Méthode
Propane 74-98-6	NOAEL P 21,6 mg/l NOAEL F1 21,6 mg/l	screening	Inhalation: gaz	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction/ Developmental Toxicity Screening Test)
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	NOAEL P 21,4 mg/l NOAEL F1 21,4 mg/l	screening	Inhalation: gaz	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction/ Developmental Toxicity Screening Test)
butanone 78-93-3	NOAEL P 10.000 mg/l NOAEL F1 10.000 mg/l	étude sur deux générations	oral: eau sanitaire	rat	equivalent or similarto OECD Guideline 416 (Two- Generation Reproduction Toxicity Study)

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	* *	Temps d'exposition/ fré quence des soins	Espèces	Méthode
Acétone	NOAEL 900 mg/kg	oral:eau	13 w	rat	OECD Guideline 408
67-64-1		sanitaire	daily		(Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Propane 74-98-6		Inhalation: gaz	28 d 6 h/d, 7 d/w	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
Butane, n- (<0.1 % butadiène) 106-97-8		Inhalation: gaz	28 d	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
butanone 78-93-3	NOAEL 2500 ppm	Inhalation	90 days 6 hours/day, 5 days/week	rat	non spécifié

### Danger par aspiration:

La classification du mélange est basée sur les données de viscosité.

Substances dangereuses No. CAS	Viscosité (cinématique) Valeur	Température	Méthode	Remarques
butanone	0,51 mm2/s	20 °C	ASTM Standard D7042	
78-93-3				

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

77 6 4 6	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
		8.120 mg/l	96 h	1 1	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
But ane, n- (< 0.1 % but adiène) 106-97-8	LC50	27,98 mg/l	96 h		non spécifié
butanone 78-93-3	LC50	3.220 mg/l	96 h	1 1	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
1,3-dioxolanne 646-06-0	LC50	> 95,4 mg/l	96 h	1 1	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

### Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétone 67-64-1	EC50	8.800 mg/l	48 h	Daphnia pulex	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
But ane, n- (< 0.1 % but adiène) 106-97-8	EC50	14,22 mg/l	48 h		non spécifié
butanone 78-93-3	EC50	5.091 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
formiate d'éthyle 109-94-4	EC50	120 mg/l	24 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
1,3-dioxolanne 646-06-0	EC50	> 772 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

### Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

NT 010	Valeur type		Temps d'exposition	Espèces	Méthode
	NOEC	2.212 mg/l	28 Jours	- T	OECD 211 (Daphnia
67-64-1					magna, Reproduction Test)

#### Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Acétone	NOEC	530 mg/l	8 Jours	Microcystis aeruginosa	DIN 38412-09
67-64-1					
Butane, n- (<0.1 % butadiène)	EC50	7,71 mg/l	96 h		non spécifié
106-97-8					_
butanone	EC50	2.029 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga,
78-93-3					Growth Inhibition Test)
butanone	EC10	1.289 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga,
78-93-3					Growth Inhibition Test)
1,3-dioxolanne	NOEC	877 mg/l	72 h	Selenastrum capricomutum	OECD Guideline 201 (Alga,
646-06-0				(new name: Pseudokirchneriella	Growth Inhibition Test)
				subcapitata)	
1,3-dioxolanne	ErC50	> 877 mg/l	72 h	Selenastrum capricomutum	OECD Guideline 201 (Alga,
646-06-0				(new name: Pseudokirchneriella	Growth Inhibition Test)
				subcapitata)	·

### Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Acétone	EC10	1.000 mg/l	30 mn	Pseudomonas putida	DIN 38412, part 27
67-64-1		_		_	(Bacterial oxygen
					consumption test)
butanone	EC50	1.150 mg/l	16 h	Pseudomonas putida	DIN 38412, part 8
78-93-3				_	(Pseudomonas
					Zellvermehrungshemm-
					Test)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps	Méthode
No. CAS				d'exposition	
Acétone	facilement biodégradable	aérobie	81 - 92 %	30 Jours	EU Method C.4-E (Determination
67-64-1					of the "Ready"
					BiodegradabilityClosed Bottle
					Test)
Propane	facilement biodégradable	aérobie	> 60 %	28 Jours	OECD 301 A - F
74-98-6					
Butane, n- (< 0.1 % butadiène)	facilement biodégradable	aérobie	> 60 %	28 Jours	OECD 301 A - F
106-97-8					
butanone	facilement biodégradable	aérobie	98 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready
78-93-3					Biodegradability: Closed Bottle
					Test)
formiate d'éthyle	facilement biodégradable		77,48 %	28 day	OECD Guideline 301 D (Ready
109-94-4					Biodegradability: Closed Bottle
					Test)
1,3-dioxolanne		aérobie	20 %		OECD Guideline 301 C (Ready
646-06-0					Biodegradability: Modified MITI
					Test (I))

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'y a pas de données disponibles.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses	LogPow	Température	Méthode
No. CAS		_	
Acétone	-0,24		OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol/water), Shake
67-64-1			Flask Method)
butanone	0,3	40 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC
78-93-3			Method)
formiate d'éthyle	0,23		non spécifié
109-94-4			
1,3-dioxolanne	-0,35		non spécifié
646-06-0			-

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses	PBT/vPvB
No. CAS	
Acétone 67-64-1	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Propane 74-98-6	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
butanone 78-93-3	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
1,3-dioxolanne 646-06-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

#### 12.6. Autres effets néfastes

Le produit contient des solvants organiques solubles dans l'eau. Selon les exigences générales ATV /association allemande pour l'assainissement/ pour le rejet d'eaux usées provenant d'entreprises industrielles et de la petite industrie dans une installation d'épuration publique, les solvants organiques qui ne sont pas miscibles avec l'eau peuvent être rejetés au maximum en adéquation avec leur solubilité dans l'eau. Les directives de rejets locales s'appliquent en priorité.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

Les exigences de la Directive Technique Suisse relative aux déchets (TVA; SR814.600) ainsi que celles de la directive Suisse relative au Transport des déchets (VeVA; SR814.610) doivent être satisfaites.

#### Code de déchet

080111

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### 14.1. Numéro ONU

ADR	1950
RID	1950
ADN	1950
IMDG	1950
IATA	1950

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	AÉROSOLS
RID	AÉROSOLS
ADN	AÉROSOLS
IMDG	AEROSOLS
IATA	Aerosols, flammable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	2.1
RID	2.1
ADN	2.1
IMDG	2.1
IATA	2.1

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR RID ADN IMDG IATA

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable
	Code tunnel: (D)
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

### RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC	93,1 %
(EU)	
Teneur VOC	91,3 %
(CH)	

Ce produit est réglementé par le règlement (UE) 2019/1148: toutes les transactions suspectes et les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national compétent. Veuillez consulter https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/policies/counter-terrorism/protection/implementation-explosives-precursors-legislation\_en.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

#### Prescriptions/consignes nationales (S witzerland):

Remarques générales (CH): Ce produit ne doit pas être vendu au Grand-Plublic (particuliers).

### **RUBRIQUE 16:Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la règlementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (ua-productsafety.fr@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

#### Cher Client,

HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre\_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés